

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 32/00

Demande d'un crédit de Fr 75'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de la route Suisse et de rénovation des installations du chemin de la Chenalette et du sentier de la Chenalette.

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Andrée Gerber, Pierre Hanhart, Eric Jaques, Yves-Alain Piguet (absent), Pierre Sieber, s'est réunie le 31 août 2000. Elle remercie Madame Elisabeth Kneubuehler, Municipale responsable du préavis, d'avoir assisté à cette réunion et répondu ses questions.

La sécurité est un soucis permanent de la Municipalité et l'entretien et l'amélioration de l'éclairage public font partie des moyens permettant d'atteindre cet objectif.

La route Suisse fait partie du domaine cantonal. Néanmoins l'éclairage actuel, insuffisant et vétuste par ailleurs, est propriété de la commune. Son remplacement est planifié depuis longtemps. Les canalisations ont été posées, par la SEIC, lors de travaux antérieurs. Ce secteur couvre notamment le passage à piéton reliant le port et le terrain de sport des Abériaux, au Château et au centre du village.

Le sentier de la Chenalette relie l'école enfantine à route du Curson en passant par le bois derrière le complexe des Morettes. Pour la sécurité des enfants qui l'empruntent, un éclairage adéquat est indispensable. Aujourd'hui ce dernier est défectueux.

Le chemin de la Chenalette est éclairé, mais le matériel n'est pas adapté, il doit être remplacé, car insuffisant.

La commission a examiné les coûts notamment en les comparant avec des installations similaires réalisées en 1995. Dans le cas de la route Suisse, l'ensemble mât + luminaire + ampoule, l'augmentation est de 2%. Le coût horaire d'un électricien a augmenté de Fr 1.--.

#### Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir prendre la décision suivante :

#### Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal n° 32/00 relatif à la demande d'un crédit de Fr 75'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de la route Suisse et de la rénovation des installations du chemin de la Chenalette et du sentier de la Chenalette.

Lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur ce objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal 322/00 relatif à une demande d'un crédit de Fr 75'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de la route Suisse et de rénovation des installation du chemin de la Chenalette et du sentier de la Chenalette,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr 75'000.-- permettant la réalisation des travaux
- 3/ de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr 7'500.-- par année, au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4/ d'adapter le compte de fonctionnement y relatif dans le budget 2001

Prangins le 5 septembre 2000

La commission :

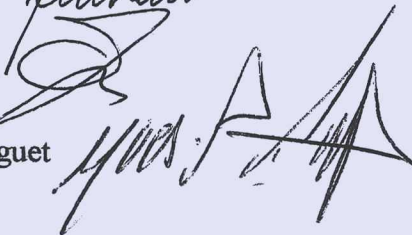
André Gerber



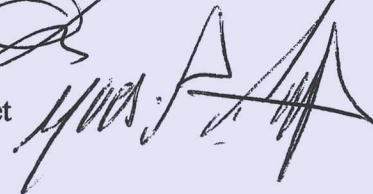
Pierre Hanhart



Eric Jaques



Yves-Alain Piguet



Pierre Sieber (rapporteur)

